



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 17 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 17 Octobre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	X
Thierry AUDOUIN	abs	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS

Compte-rendu du 19 septembre 2014

- Le compte rendu est modifié au niveau du point n°7 « Circulation Routière : une zone bleue sera mise en place, au 1^{er} janvier 2015, *rue de l'horloge* à la place du stationnement 20 minutes ».

Point n°1 : Travaux

- **Remparts** : Les travaux sont terminés. Les derniers crépis ont été réalisés. Les employés communaux sèmeront la pelouse aux endroits qui sont, maintenant, accessibles. Tous les nettoyages seront faits aux abords du chantier libéré par l'entreprise. L'éclairage des remparts restera la prochaine étape à réaliser. La réception de travaux sera programmée, prochainement, par l'entreprise COMTE et l'architecte Pascal PARMANTIER pour valider la fin officielle du chantier.
Au niveau fleurissement, la commission communale propose d'agrémenter les lieux par des bacs à fleurs, à des endroits bien précis et à l'arrière de l'église.
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coût total des travaux éligibles tel qu'il est ressorti de la procédure de marché public, s'élève à 1 822 490,62 € TTC, qu'ils ont été subventionnés à hauteur de 60 % du montant HT, réparti comme suit : Conseil Général de l'Allier 25 %, Conseil Régional d'Auvergne 15 % et DRAC 20 %, hors mécénat (Réserve Parlementaire et CACF).
- **Mini-parc animalier** : une visite sur place a eu lieu le 24 septembre dernier. En prévision de réaliser la ferronnerie, Max SEVRET a demandé plusieurs devis de ferraille, auprès de ses fournisseurs ; par ailleurs, Monsieur le Maire informe que le grillage et les poteaux ont été commandés en retenant l'offre la plus économiquement basse. Les écarts de prix étaient conséquents et essentiellement dus à la qualité de la marchandise qui n'était pas identique. L'entreprise retenue pour les poteaux est belge. Il s'agit de poteaux en pin traité de 3 ml.
Une commission communale sera créée pour suivre l'avancée des travaux. Une mise en sécurité du lavoir est programmée pour éviter tout accident.
- **Assistance Technique** : Une convention d'assistance technique existe entre Veolia Eau et la Commune d'Ainay le Château pour contrôler le fonctionnement de la station d'épuration. En 2013, l'entreprise n'est pas intervenue alors que la commune avait réglé sa participation (environ 2 000 €/an). L'équipe communale est parfaitement apte à contrôler les niveaux et vidanger les pompes. Monsieur le Maire propose de dénoncer la convention d'autant que le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau intervient régulièrement pour effectuer de nombreux contrôles et analyses. L'assemblée délibérante décide de dénoncer la convention qui nous lie à Veolia Eau en matière d'assainissement.

Point n°2 : SDE03

Bernard JACQUET, Gérard BARROY et Corinne TREBOSC informent avoir assistés à une réunion organisée par le SDE03. A partir de 2015, il sera nécessaire de changer progressivement 48 foyers. L'impact financier pour la Municipalité sera important mais inévitable puisque les lampes ne seront plus fabriquées et de ce fait, ne pourront plus être remplacées.

Une question se pose sur l'économie potentielle qui pourrait être réalisée sur le fait d'éteindre l'éclairage public durant la nuit. Vraie économie ou pas ? La dépense EP en 2013 s'élève à 16 896,63 €.

En matière d'éclairage des remparts, il sera nécessaire de prévoir au budget 2015 cette opération qui sera supervisée par le SDE03 et l'architecte qui était en charge de la restauration des remparts.

- **Bornes électriques**

Le Conseil Général de l'Allier et le SDE03 ont présenté aux élus et à Monsieur le Directeur du CHS, le projet d'implantation des bornes électriques à Ainay-le-Château ainsi que dans les villes de Lurcy-Lévis et de Cérilly. Cette réunion avait pour but d'exposer le projet et de réfléchir au choix d'un emplacement judicieux dans le village.

Cette borne électrique est à recharge rapide et permet une autonomie de 100 km ; elles sont financièrement prises en charge par le Conseil Général de l'Allier (Coût moyen d'une borne 10 000 €). La Commune aura à verser une participation de 800 € et l'obligation de mettre à disposition un lieu goudronné, sécurisé, facile d'accès. Il conviendra d'adopter, alors, une signalétique adéquate.

Point n°3 : Associations/Festivités 2015

- La Commission Associations s'est réunie en présence des présidents des associations ou leur représentant, avec à l'ordre du jour, le calendrier d'occupations des salles pour 2015, l'article et photos pour le bulletin municipal et la demande annuelle de subventions. Les subventions sont certes peu élevées mais les fournitures, le personnel et la mise à disposition des salles représentent un avantage indéniable pour les associations. Leur demande écrite devra parvenir en mairie avant le 20 octobre, accompagnée d'un RIB.
- En avril 2015, conformément à la législation, les subventions aux associations pourront être versées dès l'adoption du budget.

Point n°4 : Ecole

- **TAP** - Lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, affairant à l'école, Corinne TRÉBOSC informe l'assemblée du coût moyen des dépenses pour les TAP, celui-ci s'élève à 212 € par enfant (Ainay-le-Château s'élevant à 155 €/enfant).
Le coût des projets TAP des communes varie selon la participation ou non du personnel communal. Toutes les communes n'ont pas opté pour les mêmes projets, d'aucunes ont eu recours à des interventions onéreuses (Ainay-le-Château a privilégié des intervenants bénévoles ou peu onéreuses). Corinne TRÉBOSC propose d'harmoniser les projets pour une meilleure équité entre communes, pour finalité de proposer des activités périscolaires de qualité, aux enfants des écoles maternelles et primaires.
- **TAP (suite)** – La première période (de la rentrée scolaire aux vacances de Toussaint) s'est parfaitement déroulée. Le taux de fréquentation au TAP est élevé ; les activités proposées sont l'initiation à la nature (intervention du CPIE), activités manuelles tel que cuisine et bricolage, Chorale (intervenante extérieure qualifiée et bénévole) et arts plastiques (intervention d'un personnel communal). Une initiation au jardinage sera prochainement proposée. A cette occasion, la municipalité recherche des personnes bénévoles qui accepteraient d'encadrer les enfants dans cette initiation ou d'autres activités. Les TAP sont réparties sur 36 semaines, il est nécessaire de planifier des activités et d'avoir recours à des personnes volontaires et disponibles. L'association Ping-pong du Breton propose de venir donner des cours aux enfants.
- **Subvention** : L'état apporte son concours à hauteur de 100 €/enfant. Une demande d'aide a été déposée.
- **Commission des menus (Cantine scolaire)**
Corinne TRÉBOSC ne pouvant plus assister à la commission mensuelle des Menus, au CHS, compte tenu de son emploi du temps de Conseillère Générale, une personne titulaire et une personne suppléante sont désignées pour assister à la commission : Titulaire Gérard BARROY – Suppléant Bernard JACQUET.

Point n°5 : Signalétique

La Commission Sécurité Routière prévoit de demander des devis, suite au recensement des panneaux.

Point n°6 : CCAS

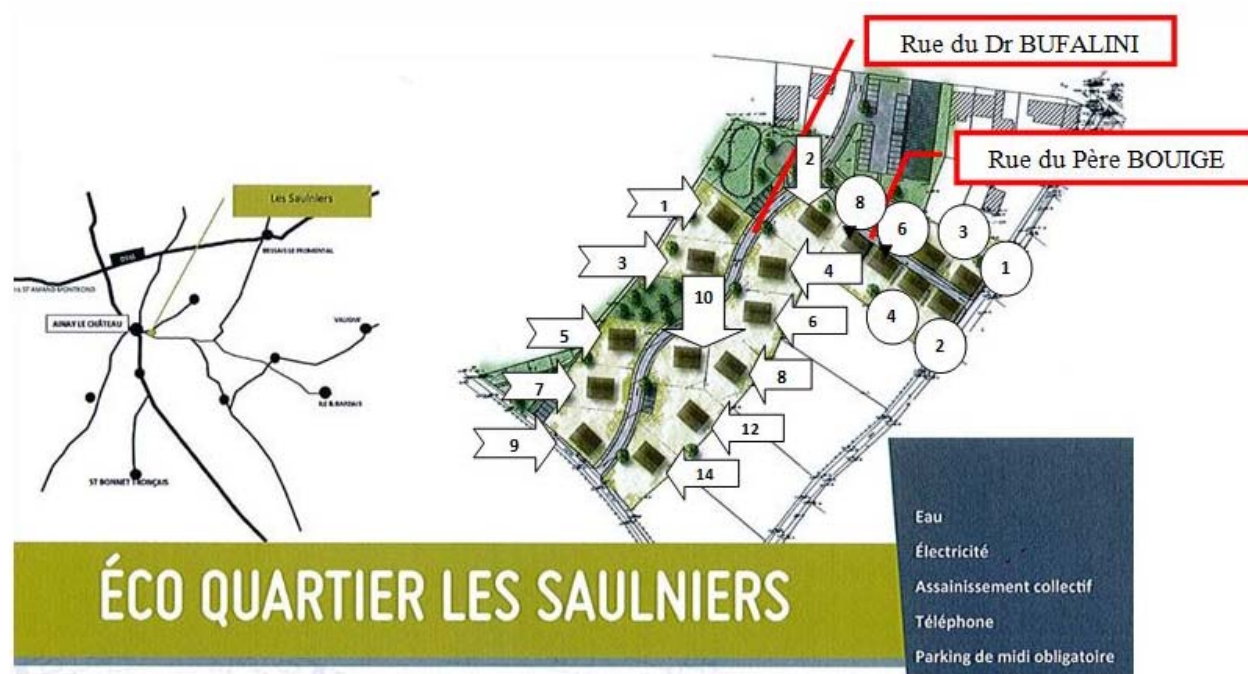
Suite à l'interruption de la ligne 18, desservant Ainay-le-Château-St Amand-Montrond, des membres du conseil et du C.C.A.S. ont rencontré Jacky Renaud des Taxis Renaud pour chercher une solution de substitution. Si la commune devait prendre en charge ce service, elle devrait trouver des aides financières pour amoindrir son coût.

Le Conseil Général du Cher propose aux usagers d'Ainay-le-Château d'utiliser le service de proximité, les mercredis et les samedis, en montant au lieu-dit « La Montée de l'Eau ». Cette solution de dépannage pourrait apporter un début de réponse aux nombreuses demandes.

Les élus évoquent aussi la possibilité de créer un réseau de personnes qui se rendent quotidiennement à St Amand pour leur travail. Cette opération supposerait de créer un pôle qui prendrait en charge les offres et les demandes. Les élus poursuivent leurs investigations.

Point n°7 : Eco quartier Les Saulniers

Monsieur le Maire indique la nécessité de nommer les rues et la numérotation. L'assemblée délibérante valide le plan comme suit :



QUESTIONS DIVERSES

Paillage gratuit - Le Conseil Général de l'Allier propose à toutes les communes intéressées du paillage de copeaux de bois (soit 300 m³). Si la Commune est intéressée, l'enlèvement sera à sa charge.

Fleurissement - La remise des prix se fera vendredi 24 octobre. La Commission présentera un diaporama des fleurissements 2014 et un verre de l'amitié clôtura la cérémonie.

Cimetière - Le règlement est en cours de rédaction, une vingtaine d'article a été rédigée sur quarante.

Conseil Général de l'Allier - Les élus sont conviés à assister aux rendez-vous de l'Allier, à 18h30, vendredi 24 octobre.

E.P. - Une panne d'éclairage public est signalé Place Victor Hugo néanmoins les employés communaux, le 1^{er} adjoint ainsi que la Société ACCI, entreprise d'électricité, n'ont pas constaté d'anomalie. A suivre.

Station d'épuration - L'accès à la station d'épuration et ses abords est strictement interdit au public comme précisé sur les panneaux.

Stationnement - Il est demandé de mettre en place un stationnement pour vélos en Centre Ville.

Centre Social de Meaulne - Une nouvelle directrice est arrivée. Un Conseil d'Administration est programmé pour la mi-novembre.

SICTOM - La réunion publique est prévue le jeudi 13 novembre. A cet effet, des affiches ont été collées sur les colonnes de tri et des flyers ont été déposés chez tous les commerçants du village.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance

**Le prochain conseil municipal aura lieu
Vendredi 21 Novembre 2014
à 19h00**